

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt

**ARRÊTÉ du 11 FEV. 2014**

**Modifiant l'arrêté du 24 janvier 2014 fixant la date des élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'ordre des vétérinaires et élection complémentaire de l'ordre des vétérinaires**

AGAG 14 035 92A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.242-4 à R.242-30 ;

Vu l'arrêté en date du 3 janvier 2014 fixant les circonscriptions régionales de l'Ordre des vétérinaires ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2014 fixant la date des élections pour le renouvellement des membres des conseils régionaux de l'ordre des vétérinaires et élection complémentaire de l'ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du directeur général de l'alimentation,

## ARRÊTE

### Article 1er

En annexe de l'arrêté du 24 janvier 2014 susvisé, le nombre d'élus de la région d'Aquitaine, Communautés et Pays d'outre mer est de 6.

### Article 2

Le Directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Paris, le **11 FEV. 2014**

Le ministre de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt  
*Pour le ministre et pour délégation:*  
Le Directeur Général Adjoint  
Chef du Service de la Coordination  
des Actions Sanitaires - C.A.S.

Jean-Luc ANGOT